

Conseil Municipal
Séance du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, GARCON Jean-Paul, adjoints, CHARPENTIER Jocelyne, MORICE Anne-Marie, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, FORTIN Marcel, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle,

Etaient absents : TALLEC Christa, LE VAILLANT Nicolas,

Procuration de TALLEC Christa à MINIER Marcel

Date de convocation : 08 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 : Votants : 14 :

Marie-Noëlle BARIOU a été élue secrétaire de séance

N° : 2016 - 61

Thème : Acquisition

Objet : Acquisition de terrains

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de Monsieur CHOLLET Jean-Yves qui souhaite céder deux parcelles à la commune pour un montant de 1 000 €. Les terrains concernés sont :

- la parcelle C 664 sise « lande de Saint Jouan » d'une superficie de 3 126 m²
- la parcelle ZR 69 sise « les Croizées » d'une superficie de 1 785 m²

La commune pourrait les acquérir dans le cadre de la conservation du patrimoine paysager. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir les deux parcelles cadastrées C 664 (3 126 m²) et ZR 69 (1 785 m²) appartenant à Monsieur CHOLLET Jean-Yves au prix de 1 000 €,
- choisit Maître CAUSSIN Christophe, notaire à MONTFORT SUR MEU, pour la rédaction des actes et les formalités liées à cette acquisition,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents liés à cette acquisition.

N° : 2016 - 62

Thème : Convention

Objet : Convention avec l'association Eco Garde

Monsieur le Maire présente au conseil le dispositif Eco-garde. C'est une association de protection de l'environnement qui est investie d'une véritable mission de service public. Elle cherche à améliorer concrètement la protection du patrimoine naturel grâce à des actions de surveillance, de valorisation, de sensibilisation, de médiation et de prévention auprès des usagers de la nature. La commune pourrait adhérer à cette association pour 100 € par an.

L'association propose également une mission sur 1 an qui consiste en la mise à disposition d'Eco-gardes afin de sensibiliser les usagers à la protection de l'environnement. L'intervention se ferait sous la forme d'une mise à disposition des Eco-gardes deux fois par semaine, ce qui représente 104 patrouilles par an pour un montant de 900.64 €. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion et la mission proposée par l'association Eco Garde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au dispositif Eco Garde pour une année à compter du 1^{er} décembre 2016 pour un montant de 100 €
- approuve la convention d'adhésion du dispositif Eco Garde,
- accepte la prestation « protection du domaine public » pour un montant de 900.64 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le devis de la prestation.

N° : 2016 - 63

Thème :

Environnement

Objet : Adhésion assistance technique

départementale pour le suivi et

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et deux stations d'épuration de capacité de 600 équivalents - habitants. Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017-2020, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF

l'exploitation du système d'assainissement collectif

soit 388.68 €) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique. Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n°1868 du 26/12/2007, **la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la convention proposée par le Département,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant avec le Département.

N° : 2016 - 64

Thème : décisions budgétaires

Objet : Décisions modificatives n°3 et 4

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget commune – Décision modificative n ° 3

DI : compte 2318 - 107 (Aménagement bourg) : + 6 000 €

DI : compte 2313 - 128 (Salle polyvalente) : - 6 000 €

Budget commune – Décision modificative n ° 4

DI : compte 2318 - 113 (Passerelle) : + 4 000 €

DI : compte 2313 - 128 (Salle polyvalente) : - 4 000 €

N° : 2016 - 65

Thème : Vœux et motions

Objet : Réforme des modalités de délivrance des cartes d'identité

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réforme des modalités de délivrance des cartes nationales d'identité. Les habitants de MUEL devront se rendre dans une mairie équipée de bornes biométriques (23 communes équipées en Ille et Vilaine). Cette réforme est une régression du service public et porte un nouveau coup aux communes rurales et à leurs habitants. Les usagers devront effectuer toujours plus de kilomètres pour leurs démarches administratives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande l'annulation de cette réforme « ruralicide » qui voit disparaître peu à peu les services de proximité proposés aux populations rurales.

Délibérations 2016 –61 à 2016 – 65

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
MORICE Anne-Marie		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			